

**Concours : RH-02(23)
Emploi d'été 2024 - Personnel enseignant
AVIS EXTERNE - 3**

Enseignante/enseignant – dossiers secondaires (DRC, CAVLFO, COOP)

Quoi/Qui? personnel enseignant qualifié au cycle intermédiaire et supérieur : COOP
Quand? du 2 juillet au 9 août 2024
Où? École Cap sur l'Avenir
Rémunération : 56,34 \$

Description des tâches :

- les rencontres avec les employeurs avant le placement;
- la préparation des plans d'apprentissage personnalisés dans *OGAPE*;
- le préplacement avec les élèves;
- les séances d'intégration;
- les visites chez les employeurs;
- les entrées dans *ASPEN* et *OGAPE* – les commentaires, les habiletés et les crédits;
- la correction des projets indépendants;
- l'administration des évaluations pour les cours en ligne;
- les suivis des élèves qui font un cours à DRC;
- l'encadrement local des cours CAVLFO.

Exigences et qualifications :

- Brevet d'enseignement;
 - Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
 - Éducation coopérative, partie 1;
 - Connaître le logiciel *OGAPE* et *ASPEN*.
-

Superviseure : Directrice exécutive à l'innovation, l'apprentissage et à la réussite des élèves

Veillez faire parvenir une copie de votre carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et votre curriculum vitae par l'entremise du site web **avant 12 h le 8 avril 2024** à l'attention de:

Madame Carole-Brouillard Landry
Directrice exécutive à l'innovation, l'apprentissage et à la réussite des élèves
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : carole.brouillard-landry@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.